

RAPPORT N°5

LOCAUX DE LA CCI

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées sur les différents sites occupés par les services d'ALF. La mise en travaux des locaux à la Cité administrative, l'exiguïté du site de la rue Anna Rodier et la nécessité de situer des personnels récemment recrutés conduisent à rechercher de nouvelles solutions.

L'opportunité de la mise en vente de l'immeuble appartenant à la CCI en centre-ville pourrait apporter une solution dans l'attente de décisions concernant l'aménagement d'un siège communautaire définitif.

Les récentes rencontres avec les responsables de la CCI font apparaître une possibilité d'acquérir l'immeuble consulaire sur la base d'une mise à prix de 250 000 € négociables.

L'assemblée est sollicitée afin de se prononcer sur le principe de se porter acquéreur de cet immeuble et d'autoriser le Président à entrer en négociation avec les responsables de la CCI.

Sur proposition du Président,

Délibération.

il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable à la proposition d'acquérir l'immeuble, ex-siège de la CCI en centre-ville d'Ambert.
 - d'autoriser Monsieur le Président à entrer en phase de négociation avec les responsables de la CCI ;
- A l'issue des pourparlers, l'assemblée sera informée et se prononcera sur la suite à donner à cette proposition.